COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement

Piece n°3.3 : Reglement graphique

Piece n°3.3.2 : Plan du centre 1/2000

Élaboration approuvée par DCM le 13 juin 2024

biotope

URBAN PROJECTS

Légende

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes surfaciques

- AC1 : Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- INT1 : Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publique (Cimetière)

Plan de Prévention du Risque Inondation

- PPRI Zone rouge

PLAN LOCAL D'URBANISME

Prescriptions ponctuelles

- Élément bâti protégé - Autre (Art. L.151-19 du CU)
- Élément bâti protégé - Bâti (Art. L.151-19 du CU)
- Élément bâti protégé - Calvaire (Art. L.151-19 du CU)
- Élément bâti protégé - Monument (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions linéaires

- Patrimoine paysager boisé protégé - Alignement d'arbres (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Élément écologique boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Élément écologique protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics (Art. L.151-41 1 du CU)
- Patrimoine paysager protégé (Art. L.151-19 du CU)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur (Art. L.151-7 4 du CU)

Informations surfaciques
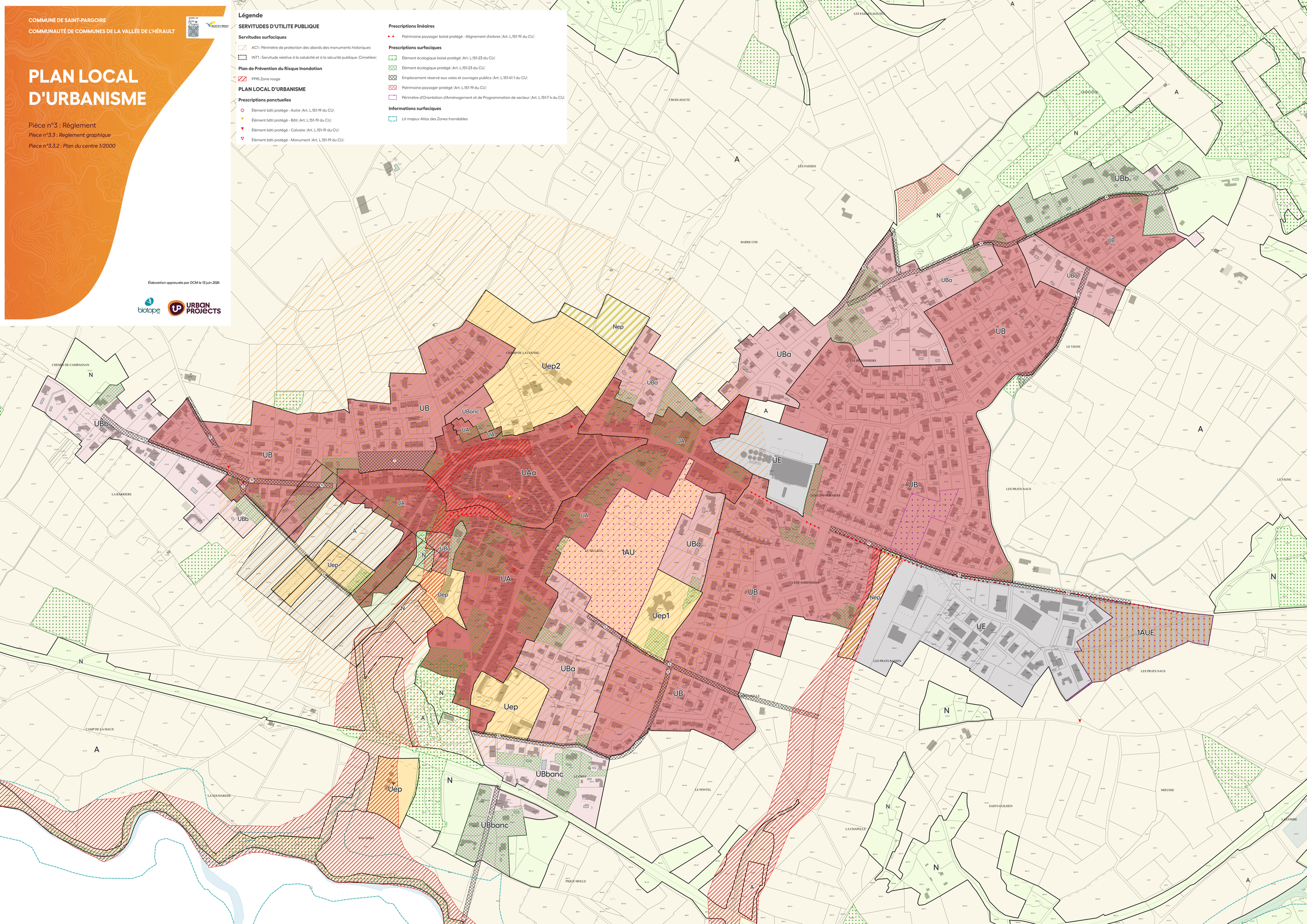
- Lit majeur Atlas des Zones Inondables